ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	**PAP2023-005-CPC LA CIOTAT**
	INTITULE DU POSTE	**Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de La Ciotat**
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'éducation nationale de La Ciotat, école élémentaire Le Guérec, avenue Camusso, 17 avenue de La Fade 13600 La Ciotat
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct et loyal. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	- Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, des équipes, animer et participer à des projets et des groupes de réflexion. - Contribuer à la conception et à la mise en œuvre du plan de formation départemental et de circonscription. - Accompagner la mise en œuvre de l'école inclusive, participer aux équipes éducatives et de suivi de la scolarisation sur demande de l'IEN. - Accompagner les débutants (FSTG, T1, T2, T3) et les candidats aux examens professionnels (CAPPEI, CAFIPEMF…). - **Etre le référent du plan mathématiques et suivre les constellations (RMC**), - Assurer le suivi de la continuité école-collège pour une partie des secteurs. - Contribuer à l'analyse des évaluations nationales et assurer le suivi des écoles et des enseignants. - Représenter l'IEN dans certaines instances et auprès de partenaires. - Participer au contrôle de l'instruction dans la famille. - Aider à l'élaboration et au suivi des projets d'école et projets pédagogiques innovants. - Accompagner et soutenir la classe chorale à horaires aménagés à l'école Louis Marin.
	FONCTIONS	- Membre de l'équipe de circonscription auprès de l'IEN de La Ciotat. - Membre de l'équipe de pilotage départemental du plan Mathématiques en tant que référent mathématiques de la circonscription de La Ciotat. - Référent pHare pour la circonscription. - Chargé d'une partie des dossiers EPS. - Chargé de la mise en œuvre des plans sciences et EDD au sein de la circonscription.
	COMPETENCES	- Maîtriser les compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire. - Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines et de leur didactique. - Actualiser régulièrement ses connaissances. - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service. - Posséder une aptitude assurée à la communication orale et écrite. - Faire preuve de bonnes capacités d'organisation. - Posséder une idée précise des exigences d'ordre éthique, de l'étendue et des limites de la mission. - Disposer de très bonnes aptitudes relationnelles, d'aptitudes à l'écoute et à la communication, tout en sachant affirmer ses choix institutionnels. - Maîtriser les outils numériques pour s'informer, communiquer et former.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS **(diplômes ou expérience)**	- Etre titulaire du CAFIPEMF - Posséder une connaissance solide du plan national de formation mathématiques, de ses enjeux pédagogiques et didactiques, et l'expérience de la conduite de constellations - Posséder une connaissance et une expérience de la mise en œuvre des protocoles de prévention et de lutte contre le harcèlement, - Maîtriser les enjeux (contenus scientifiques, citoyenneté, partenariats) du plan sciences et du plan EDD de circonscription pour assurer l'accompagnement des actions au sein des écoles, - Avoir une bonne connaissance des contenus d'apprentissage en sciences et technologie et travailler avec les partenaires (parcs national et régional, associations, collectivités)

	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1er degré et 2nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	IEN La Ciotat ce.0131852t@ac-aix-marseille.fr